

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du JEUDI 29 Novembre 1792, l'an premier de la République.

Ayant annoncé dans les Numéros précédens, que la nouvelle Société s'étoit chargée, auprès des Rédacteurs de l'ancienne *Gazette uniyerselle*, qui ne doit plus reparoitre, de fournir la nouvelle Feuille à leurs Abonnés; ceux d'entr'eux dont l'abonnement finissoit le dernier août, recevront cette Feuille jusqu'au 5 Décembre; ils sont priés de renouveler leur souscription avant cette époque, afin que leur service n'éprouve aucune interruption. Le citoyen M O N E S T I E R, Député de la Lozere, continuera toujours la rédaction particulière des articles des Séances de la Convention nationale, dont il est chargé, & on y verra développés sans cesse les principes de liberté & d'égalité, sur lesquels va être fondée la République Française.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisse particulières.

## E S P A G N E.

*De Madrid, le 17 novembre.*

ON apprit hier matin que la veille le ministère des affaires étrangères avoit été ôté à M. le comte d'Aranda, qui à la vérité ne l'avoit que par *interim*, pour être donné à M. le duc d'Alcudia. On a associé au travail du jeune ministre un homme consommé dans les affaires, don Eugenio Llaguno, secrétaire du conseil-d'état. Ce changement a été annoncé par la piece qui suit:

*Avis donné par M. le ministre de la marine aux autres ministres du roi d'Espagne, à l'occasion de la retraite de M. le comte d'Aranda.*

Del'Escorial, le 15 novembre 1792.

« En vertu d'un décret que le roi m'a adressé, en date de ce jour, S. M. ayant égard à l'âge avancé de M. le comte d'Aranda, s'est déterminé à le dispenser de la gestion qu'il exerçoit par *interim* de la premiere secrétairerie d'état & de dépêches, en lui conservant tous les honneurs qui y répondroient, s'il en étoit propriétaire; ainsi que l'emploi qu'il a de doyen du conseil-d'état; & pour lui succéder dans ladite charge de premier secrétaire d'état & des dépêches, S. M. a nommé en propriété M. le duc d'Alcudia, en lui conservant l'emploi de major des gardes-du-corps ».

« Par un autre décret de la même date, S. M. a bien voulu conférer à don Eugenio Llaguno, secrétaire du conseil-d'état, les honneurs, les appointemens & la voix de conseiller audit conseil, & l'a élu & nommé pour servir aux ordres immédiats dudit premier secrétaire duc d'Alcudia, dans la forme que S. M. réglera ultérieurement. C'est ce dont j'ai l'honneur d'informer V. S. pour sa direction.

(Signé) Antoine Valdez ».

## A L L E M A G N E.

La piece suivante, quoique munie de la signature des principaux ministres du roi de Prusse, ne doit pas être adoptée avec une confiance entière. On a tant fait jouer de ressorts

en Allemagne depuis deux ans, on a tant supposé d'assassinats, d'empoisonnemens; tant de gens ont été emprisonnés sur ce prétexte, & on a extorqué d'eux des déclarations si extraordinaires, qu'il ne seroit pas étonnant que celle-ci ne fût de ce nombre. Jamais, & dans aucun tems le gouvernement n'a commandé des assassinats. Quelques têtes exaltées, quelques *Scerola* ont pu avancer qu'il étoit permis d'attaquer, de poignarder les rois qui nous font la guerre; mais aucun administrateur, aucune société n'a jamais attaché de prix à un acte pareil; & tout ce qu'on a débité à ce sujet sur la prétendue propagande n'a jamais eu un véritable fondement. Quoi qu'il en soit, voici la piece que le cabinet de Berlin fait publier. S'il a voulu par-là effrayer le roi de Prusse, pour le détourner d'une guerre entreprise sous de si mauvais auspices, on peut lui pardonner sa supercherie.

*Extrait du Courier du Bas-Rhin, du mercredi 21 novembre.**De Bareuth, le 15 octobre.*

PAR ORDRE SUPÉRIEUR.

« Ces jours derniers un certain Pierre-l'Evêque, se disant dentiste de Strasbourg, ayant été soupçonné d'être complice d'un complot tramé contre les jours de notre bien-aimé monarque, fut arrêté en conséquence le 21 août dernier par les émigrés françois à Stollhofen, & conduit à la forteresse de Pfaffenbourg. Ce malheureux, dans l'interrogatoire qu'il subit de la part d'un lieutenant du roi, en présence d'un officier de l'état-major, fit les réponses & la déposition dont voici la substance: Interrogé sur le lieu de sa naissance & de son domicile, il répondit qu'il étoit natif de Lyon, & établi depuis dix ans à Strasbourg, comme chirurgien-dentiste; la révolution françoise avoit, dès le commencement, échauffé son imagination au point qu'il avoit constamment été un de ses plus zélés adhérens. Pendant les fêtes que le maire Diétrich avoit données au peuple de Strasbourg pour célébrer son élection, il avoit eu occasion, à la vérité, de se faire connoître à ce maire; mais malgré les invitations de ce dernier, il avoit constamment refusé de se faire membre du club des Jacobins, dans l'appréhension de perdre quel-

ques-unes de ses pratiques; cependant il n'avoit pas manqué de fréquenter souvent d'autres assemblées démocratiques. Les mesures hostiles qui avoient été prises par quelques puissances contre la France, avoient donné lieu parmi les membres de ces clubs à de grandes inquiétudes, & sur-tout à des plaintes publiques, de ce qu'il ne se trouvoit personne qui voulût se charger de se défaire du roi de Prusse, malgré les grandes récompenses & la protection qu'une telle personne auroit à se promettre, en ce cas, de la part du gouvernement de France; on s'étoit même adressé directement à lui déposant en personne, pour lui faire entendre que ce seroit là la meilleure occasion pour faire sa fortune; sur quoi il avoit répondu inconfidément qu'il espéroit d'être présenté au roi & de lui offrir ses services. Ce fut environ vers le 15 du mois de mai dernier, peu de tems avant le départ de l'interrogé pour l'Allemagne, qu'il s'étoit rendu chez le maire Diétrich, qui étant en son particulier, lui promit une somme de 500 mille livres, s'il vouloit attenter à la vie du roi de Prusse. Sur l'objection que le déposant lui fit alors, que c'étoit là une entreprise des plus difficiles, & qu'il ne voyoit pas quelle sûreté il pourroit avoir du paiement de ladite somme, le maire lui répliqua qu'aussi-tôt qu'il lui feroit part de la possibilité d'exécuter le projet en question, il feroit payer à sa femme la somme de 200 mille livres, le reste lui étant cautionné par le maire lui-même, ainsi que par toute sa famille, qui certainement s'exposeroient à la vengeance du peuple, s'ils venoient à lui manquer de parole; du reste, le coup étant porté, il lui seroit aisé de s'enfuir par Ostende en Angleterre. Le maire avoit demandé en outre au déposant s'il étoit pourvu d'argent; & sur la réponse de ce dernier qu'il n'avoit qu'environ 15 louis d'or, il lui dit que, pour obvier à toute suspicion, il lui feroit remettre 25 autres louis à Francfort-sur-le-Mein, par un banquier de cette ville. Enfin le déposant ayant pris congé du maire, sous promesse mutuelle du plus intime secret, s'étoit réservé à lui écrire de Berlin, pour l'informer s'il trouveroit l'exécution du projet possible ou non. Mais avant que de partir de Strasbourg, il s'étoit concerté avec un nommé Olinet, sans cependant qu'il eût rien révélé à celui-ci touchant son détestable projet d'entretenir ensemble une correspondance en chiffres, par le moyen de laquelle il seroit averti de tout ce qui se passeroit en Prusse, pour pouvoir le communiquer ensuite au club. Le déposant, en passant par Francfort, y avoit touché les 25 louis d'or contre sa quittance; & s'étant rendu de là à Hagenau, il y avoit trouvé S. A. R. la princesse de Wurtemberg, avec la suite de laquelle il étoit parti pour Berlin. L'interrogé a avoué que plus il s'étoit approché de cette ville, plus il avoit senti son ame bourrelée par les remords de sa conscience, de manière qu'il a laissé échapper deux fois l'occasion d'empoisonner le roi, quoiqu'il eût été très à portée de le faire, sa majesté ayant dîné deux fois à Bellevue, où il avoit l'accès libre dans la cuisine, & où il avoit même vu les plats & la bouteille de vin destinés pour sa majesté, & qu'il eût eu d'ailleurs toute la facilité de se pourvoir de poison comme chirurgien-dentiste. Il a avoué de plus que le maire Diétrich lui avoit adressé une lettre à Berlin, en date du 15 juin, dans laquelle il l'engageoit à mettre son projet à exécution; mais qu'il lui avoit répondu qu'il doutoit de la réussite de la chose, puisque sa majesté alloit partir incessamment de Berlin. Pour ce qui regarde sa correspondance avec Olinet, celui-ci avoit reçu plusieurs lettres de lui, mais qui ne contenoient absolument que des nouvelles du pays. Du reste il avoit déchiré tant la lettre du maire, qu'une autre qu'il avoit reçue d'Olinet. Enfin, environ quinze jours après le départ du roi, il avoit également quitté la ville de Berlin dans la vue d'aller prendre sa

femme & ses enfans à Strasbourg, & les ramener à Berlin, où son art & ses pratiques lui présentoient une perspective assez agréable pour l'engager à s'y établir pour toujours. Au reste, il n'avoit jamais fait ouverture à personne de l'insolite projet qui l'avoit amené à Berlin, lorsqu'en revenant de Strasbourg pour y retourner, il fut arrêté à Stollhofen. Cet aveu circonstancié & accompagné de toutes les marques du plus vif repentir, a été dicté par le susdit Pierre l'Evêque lui-même, & a été muni de sa propre signature, après qu'il en eut fait lecture à plusieurs reprises.

Signés, DE SCHULENBURG, D'ALVENSLEBEN.

## FRANCE.

### NOUVELLES DES ARMÉES.

Extrait d'une lettre du général Custine au ministre de la guerre, datée du quartier-général à Mayence, le 23 novembre 1792, l'an premier de la république française.

Un détachement de troupes placées à Creutznach, a pénétré jusques sur la Moselle, près de Trarbach, où celui qui le commande a pris, à la vue de 400 hommes qui faisoient l'arrière-garde de 4,000 malades que l'on transportoit par eau à Coblenz, un bateau chargé de 2,000 sacs d'avoine qu'il a fait jeter dans la Moselle à la vue de ce détachement, & brûler le bateau & les sacs, sans que le détachement prussien ait osé attaquer.

De Paris, le 29 novembre.

Le citoyen Labourdonnaie a donné sa démission; on l'a tribue au défaut d'intelligence entre lui & le citoyen Demouriez. Le lieutenant-général Miranda, connu par ses talents militaires, remplace Labourdonnaie.

Les émigrés qui étoient à Liege se sont retirés à Maëstricht, mais ils seront forcés d'abandonner bientôt cette ville, par les hautes-puissances, par une publication interprétative d'une précédente déclaration concernant les émigrés, on a reté que les étrangers qui cherchent un asyle sous le refuge de la généralité, ne pourront y séjourner que durant huit jours, à l'expiration desquels ils seront obligés de se retirer.

Extrait des registres des délibérations du conseil exécutif provisoire.

Du 16 novembre 1792, l'an 1<sup>er</sup> de la république.

« Le conseil exécutif délibérant sur l'état actuel de la guerre, notamment dans la Belgique; considérant que le relâche ne doit être laissé aux ennemis de la république, & que tous ses moyens doivent être déployés pour vaincre & détruire leurs armées, avant qu'ils aient pu les renforter & se mettre en état d'attaquer de nouveau, soit la France soit les contrées même où les armées françaises ont porté la liberté;

» Arrête qu'en conséquence de la délibération du 24 octobre dernier, il sera donné des ordres au général, commandant en chef l'expédition de la Belgique, de continuer à poursuivre les armées ennemies par-tout où on leur donneroit asyle.

## COMMUNE DE PARIS.

Du 26 novembre au matin.

« Le conseil général se trouvant au moment de ne pouvoir continuer la reddition des comptes, arrête que les 48 séances seront priées de déclarer s'il continuera de s'assembler les matins en public, à la maison commune, pour l'approuver de ses comptes avec les commissaires nommés à cet effet ».

*Fin du discours du citoyen Delalande, sur la fixation des poids & mesures.*

» L'opération relative à la longueur du pendule, qui est l'objet de la troisième commission, est déjà fort avancée. De nombreuses expériences ont été faites à l'Observatoire par les citoyens Borda, Coulomb & Cassini, pour déterminer d'abord la longueur du pendule qui bat les secondes à Paris. Le choix des moyens qu'ils ont employés, le scrupule qu'ils ont mis dans leurs observations, & l'accord singulier de leurs résultats, pourroient dès-à-présent faire regarder cette première partie de leur travail comme suffisamment exacte; mais ils se proposent de continuer encore leurs expériences pendant l'hiver, & ils ne les cesseront que lorsqu'ils croiront ne pouvoir plus ajouter aucun degré de précision à leur résultat. Nous mettrons sur le bureau un mémoire dans lequel ces commissaires ont rendu à l'académie un compte sommaire de ces premières expériences, en attendant la publication qu'ils feront de tous les détails de leurs observations, lorsque leur opération sera terminée.

» Il reste encore à ces commissaires à comparer la longueur du pendule observée à Paris, avec celle qui a lieu au quarante-cinquième degré de latitude au bord de la mer; & c'est auprès de Bordeaux qu'ils acheveront cette dernière partie de leur travail.

Celui de la quatrième commission qui doit déterminer le poids d'un volume donné d'eau distillée, & en conclure l'étalon des poids, va être incessamment commencé. Les commissaires, chargés de ce travail qui exige beaucoup de recherches & d'opérations délicates, espèrent qu'il sera terminé avant la fin de l'hiver; & dès-lors ils seront en état de déterminer le nouvel étalon des poids, ou la nouvelle livre, avec une précision déjà plus grande qu'il n'est nécessaire pour tous les usages ordinaires; mais ils ne le fixeront absolument que lorsqu'ils auront pu comparer avec la mesure conclue de la grandeur de la terre les dimensions du volume d'eau distillée, dont ils auront trouvé le poids par leurs expériences.

Les quatre commissions, dont nous venons de parler, ont un objet général qui intéresse toutes les nations. Le travail de la cinquième commission regarde la France seule, puisqu'elle doit s'occuper uniquement de déterminer les rapports de nos mesures actuelles avec celles qui seront établies. Pour y parvenir, l'assemblée constituante avoit décrété que les différens départemens enverroient à l'académie les étalons de leurs mesures de longueur & de capacité, ainsi que les étalons des poids. Jusqu'à présent un petit nombre de départemens a satisfait aux décrets, mais il faut espérer que, sollicités de nouveau par le ministre de l'intérieur, & mieux instruits de l'utilité de cette entreprise, ils chercheront à en hâter le succès.

« L'académie vient de rendre compte à la convention nationale de l'état actuel de son travail sur les poids & mesures; elle espère que les premiers mois de 1794 verront la fin de cette grande opération: il ne restera plus alors qu'à faire les étalons qui seront envoyés aux différens nations, & peut-être aussi aux compagnies savantes de l'Europe, qui, par leur célébrité, peuvent le plus contribuer à en étendre l'usage: l'académie s'estimera heureuse de pouvoir y contribuer par elle-même, & elle se félicitera toujours d'avoir concouru à l'exécution d'un projet glorieux à la nation, utile à la société entière, & qui peut devenir, pour tous les peuples qui l'adopteront, un nouveau lieu de fraternité générale.

Qu'il soit encore permis à l'académie de rappeler à la convention nationale un autre projet adopté par l'assemblée constituante, & qui se trouve intimement lié au premier; nous voulons parler du système de division décimale à éta-

blir dans les mesures de toute espèce, dans les poids & dans les monnoies: cette division, dont l'usage n'exigera aucune nouvelle connoissance, facilitera tous les calculs du commerce, en les réduisant aux opérations les plus simples de l'arithmétique, & sera d'un avantage aussi grand & plus étendu pour toute la société, que l'uniformité même & l'universalité des poids & mesures.

» Les commissaires de l'académie ont senti que ce système devoit s'étendre jusqu'aux mesures dont l'astronomie & la géographie font usage. Déjà la division décimale a été employée, & a remplacé l'antique division du cercle, dans les instrumens dont les citoyens Méchain & Delambre se servent pour les mesures de l'arc terrestre: elle l'a été également dans une horloge astronomique, destinée pour les dernières expériences sur la longueur du pendule; & enfin l'académie s'occupe de réduire à cette division toutes les tables qui servent aux calculs des astronomes, des navigateurs & des géographes; ouvrage immense, que son zèle pour les sciences & pour tous les projets utiles lui fait entreprendre.

Le président a répondu:

CITOYENS,

« La convention nationale applaudit à l'importance & au succès de votre travail. Depuis long-temps les philosophes plaçoient au nombre de leurs vœux, celui d'affranchir les hommes de cette différence des poids & des mesures, qui entrave toutes transactions sociales, & travestit la règle elle-même en un objet de commerce. Mais le gouvernement ne se prêtoit point à ces idées des philosophes; jamais il n'auroit consenti de renoncer à un moyen de dévotion. Enfin, le génie de la liberté a paru, & il a demandé au génie des sciences quelle est l'unité fixe & invariable, indépendante de tout arbitraire, telle, en un mot, qu'elle n'ait pas besoin d'être déplacée pour être connue, & qu'il soit possible de la vérifier dans tous les lieux. Estimables savans, c'est par vous que l'univers devra ce bienfait à la France. Vous avez puisé votre théorie dans la nature. Entre toutes les longueurs déterminées, vous avez choisi les deux seules dont le résultat combiné fût le plus absolu, la mesure du pendule, & surtout la mesure du méridien; & c'est en rapportant ainsi l'une à l'autre, avec autant de zèle que de sagacité, la double comparaison du temps & de la terre, que, par une confirmation mutuelle, vous avez la gloire d'avoir découvert pour le monde entier cette unité stable, cette vérité bienfaisante qui va devenir un nouveau lien des nations, & une des plus utiles conquêtes de l'égalité.

» La convention nationale accepte la collection précieuse dont vous lui faites hommage, & vous invite à la séance.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

(Présidence du citoyen Grégoire).

Séance du mercredi 28 novembre.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal, il a été rendu un décret qui enjoint aux état-majors des régimens de troupes de ligne de faire disparaître des uniformes les fringes qui pourroient rappeler encore l'idée de la royauté.

Lecointre de Versailles, au nom de la commission chargée d'examiner les marchés pour achats d'armes & de munitions, a fait un rapport dans lequel il a examiné les marchés conclus avec le citoyen Caron-Beaumarchais par les ex-ministres Lajard & Chambonas; il a montré dans ces marchés des prévarications évidentes de la part des ministres, & une cupidité sans bornes de la part de l'entrepreneur. En conséquence, il a proposé de décréter d'accusation le citoyen Beaumarchais. — La convention a lancé le décret d'accusation contre Beaumarchais.

On a ordonné l'impression d'un mémoire de Claviere, dans lequel ce ministre prouve que le ball des messageries est beaucoup au-dessous de sa valeur, & par conséquent désavantageux pour la nation ; il propose de mettre en régie cette partie des ressources nationales.

Les commissaires de la convention, à Lyon, écrivent qu'ils se rendent à Montpellier ; ils découvrent journellement de nouvelles prévarications de la part des fournisseurs de l'armée : sur une quantité de douze mille souliers, dix-neuf cents ont été mis au rebut. Il a été aussi constaté que la viande salée, vendue 39 sous la livre, avoit été achetée par les approvisionneurs au pris de 65 livres le quintal, c'est-à-dire, à 12 sous la livre environ. Cette lettre a été renvoyée au comité qu'elle concerne.

Le comité des finances, par l'organe de Johannot, a fait décréter un projet en plusieurs articles, que nous donnerons demain.

On a fait lecture d'une lettre de Dumouriez, qui ne contient aucun détail sur les opérations militaires, mais qui n'en a pas paru moins importante sous d'autres rapports. Le général dit qu'à peine l'armée qu'il commande avoit mis le pied dans la Belgique, qu'elle se vit presque forcée de faire retraite par le défaut de fonds : il n'y avoit que dix mille livres en caisse ; cette somme modique étoit évidemment insuffisante. Les besoins étoient urgents, l'éclat des armes de la république alloit être terai ; dans cette conjoncture critique, d'Espagnac & Masson, tous deux entrepreneurs des fournitures de l'armée, offrent au général de lui avancer une somme de 800 mille livres, acquittable par la trésorerie nationale. Le général accepte l'offre de ces citoyens ; & ces ressources, qui en font le résultat, jointes à l'intrépidité des soldats français, décident la délivrance de la Belgique. Cependant on répand à Paris que Dumouriez est environné de fripons & d'intrigans. D'Espagnac & Masson ont été décrétés d'accusation. Cambon, paroissant redouter l'influence d'un général victorieux, a fait rejeter la demande faite par Dumouriez, pour être autorisé à conclure les marchés des fournisseurs de l'armée qu'il commande. Le général renouvelle sa demande, il insiste même fortement pour qu'elle lui soit accordée, & semble attacher aux suites de cette mesure la possibilité des succès ultérieurs. « Ne souffrons plus, dit-il, que les Belges, nos amis, nos frères, soient accablés de réquisitions onéreuses. D'Espagnac n'est pas coupable : si quelqu'un doit être frappé, c'est moi seul ; on n'a rien fait que par mes ordres ; moi seul suis responsable dans cette affaire. Mandez-moi à la barre ; jugez-moi, sacrifiez-moi ; ma tête supportera avec la même contenance & la hache & les louviers. . . »

Kersaint a observé qu'il est important de remplir les engagements de Dumouriez, & de ne pas souffrir qu'on altère l'honneur de notre crédit : il a demandé que les comités de la guerre & des finances fussent tenus de s'assembler sur-le-champ, & de faire, séance tenante, un rapport concernant la lettre de Dumouriez. La motion de Kersaint a été décrétée.

La barre s'est remplie d'Anglois, Ecoissois & Irlandois, qui ont félicité la nation française de ses heureux efforts pour faire triompher par-tout la liberté avec la raison & la vérité : c'est dans une fête qui a eu lieu à Paris le 18 de ce mois, pour célébrer les succès des armes de la France, que ces Anglois ont pris la résolution de faire hommage de leurs sentimens à la convention. Le discours de ces fiers

Anglois, & la réponse du président ont été suivis des grands applaudissemens.

Deux membres de la société constitutionnelle de Londres ont été admis ensuite à la barre : après avoir félicité le peuple français, & annoncé que bientôt il y auroit en Angleterre une convention nationale, ces députés ont offert pour les défenseurs de la liberté, six mille paires de souliers qui seront délivrées dans six semaines, à raison de mille par semaine. On a accueilli avec le plus vif enthousiasme ces députés, l'offre & les sentimens de la société de Londres. Il a été décrété que le discours de cette députation, la réponse du président & le décret qui consigne la reconnaissance de la convention, seroient imprimés & envoyés à tous les départemens, ainsi que la lettre de remerciement que le président a été chargé d'écrire à cette société. — Le ministre de la guerre a écrit que la société de Londres avoit remis une souscription de mille livres sterlings pour fournir des souliers aux soldats français, & que mille paires de souliers étoient déjà arrivées à Dunkerque.

Bourdon & Jean-de-Bry ont observé que la meilleure manière d'accueillir les Anglois présens à la séance, c'étoit d'ouvrir la discussion sur le jugement du ci-devant roi. Cette discussion a été ouverte : un membre a prononcé un discours dans lequel il a toujours argué de l'inviolabilité constitutionnelle de Louis Capet.

La discussion a été interrompue : on a entendu lecture d'une lettre des citoyens Aubry & Isnard, commissaires de la convention à l'armée du Var. Des fêtes ont été célébrées à Nice : on a crié, vive la république française ! Le maire, qui avoit été décoré du titre de baron par le tyran Sarde, a déchiré son brevet en présence du peuple qui l'a beaucoup applaudi. L'avant-garde française, composée de trois mille hommes, est à *Sospello* ; l'ennemi a fait mine de l'attaquer aussi-tôt le général l'a renforcée, & mille hommes sont prêts à la secourir au besoin.

Le ministre de l'intérieur a envoyé un procès-verbal de département du Loiret, apporté par un courrier extraordinaire : l'attouement armé, formé à Montmirail, après avoir passé par Vendôme, a marché sur Blois, où l'on assure qu'il est actuellement ; il se dirige vers Beaugency, & menaçait Orléans. Cette troupe se grossit prodigieusement sur sa route. Les administrateurs du Loiret ont envoyé à Beaugency des commissaires pour requérir la garde nationale ; ils demandent avec instance que la convention prenne des mesures telles qu'elles puissent faire disparaître les causes des troubles.

On a lu ensuite un mémoire dans lequel le ministre de l'intérieur, après avoir annoncé qu'à Lyon, à Perpignan & dans beaucoup d'autres lieux, des malveillans cherchoient à agiter le peuple & à empêcher la circulation des grains, désigne Paris comme la ville où existe le foyer de tous ces troubles : il dit qu'un citoyen lui a assuré qu'on avoit comploté pour faire tirer le canon d'alarme. Le ministre termine en observant qu'il suffit de donner de la publicité à de tels complots, fussent-ils même supposés, pour en prévenir l'exécution.

Le mémoire de Roland & le procès-verbal du département du Loiret ont été renvoyés aux comités d'agriculture & de sûreté générale réunis.

On a repris la discussion sur le jugement du ci-devant roi. Les orateurs se sont long-tems disputé la parole : enfin l'un d'eux a été entendu, & il a conclu à ce que Louis fût jugé.

M O N E S T I E R.